

## *Communiqué*

### **Première convention collective TCA pour les camionneurs de Sanimax EEI inc.**

Québec, le mardi 8 mars 2011- C'est dans une proportion de 73% que les salariés de Sanimax EEI inc. ont entériné l'entente de principe intervenue récemment entre les TCA et leur employeur.

C'est la première convention collective que ces camionneurs qui récupèrent ~~de~~ des carcasses d'animaux, gras et os ainsi que des graisses provenant de restaurants signent avec les TCA-Québec, avec qui ils sont accrédités depuis mars dernier. Sanimax EEI inc. regroupe une soixantaine de camionneurs Montréal et à Québec.

«Avant l'intégration du groupe de Montréal dans Sanimax, ces camionneurs étaient membres d'un autre syndicat, de rappeler le négociateur Daniel Déry, représentant national des TCA-Québec. Après la fusion et l'adhésion à notre syndicat, il a fallu reconstruire la convention collective pour en corriger plusieurs lacunes.»

À l'issu de ce long travail, l'ancienneté générale de tous les employés est maintenant reconnue; elle s'appliquera désormais lors de promotions ou de mises à pied, plutôt que l'ancien système d'ancienneté compartimentée par département ou par occupation. Une clause de sous-traitance protégera également les salariés contre des mises à pied et permettra le rappel au travail plus rapide des salariés.

La nouvelle convention corrige également des disparités inadmissibles entre les différentes catégories de salaires. Une nouvelle procédure de règlement des griefs plus simple et plus efficace a été intégrée. Les salariés auront plus de possibilité de prendre leurs vacances au moment choisi. Enfin, le contrat de travail comporte une transformation du régime de retraite et une augmentation majeure de la contribution de l'employeur à ce régime.